



Félicitations aux lauréats académiques du prix "Non au harcèlement" 2019

Le prix « Non au harcèlement! » distingue les affiches et vidéos contre le harcèlement conçues par les élèves du cycle 3 à la classe de terminale et les personnels des établissements scolaires dans le cadre de projets pédagogiques ou au sein de structures péri et extra scolaires.



NON AU HARCÈLEMENT

NonAuHarcèlement.education.gouv.fr - #NonAuHarcèlement

Le palmarès académique 2019

Le jury académique a examiné les vidéos et affiches produites par les classes de l'académie de Nice et a primé :

- Le collège Vernier de Nice pour leur affiche dans la catégorie Cycle 3
- Le collège Maurice Ravel de Toulon pour leur vidéo dans la catégorie Cycle 3
- Le collège Guy de Maupassant de Garéoult pour leur affiche dans la catégorie Cycle 4
- Le collège Maurice Jaubert de Nice pour leur vidéo dans la catégorie Cycle 4
- Le lycée Thomas Edison de Lorgues pour leur affiche dans la catégorie Lycée
- Le lycée Bristol de Cannes pour leur vidéo dans la catégorie Lycée

www2.ac-nice.fr

Pays : France

Dynamisme : 0



[Visualiser l'article](#)

- Le collège Vallée du Gapeau de Solliès-Pont pour leur vidéo dans la catégorie Cyberharcèlement
- Le lycée Dumont d'Urville de Toulon pour leur affiche dans la catégorie prix spécial harcèlement sexiste et sexuel
- Le lycée Simone Veil de Valbonne pour leur vidéo dans la catégorie prix spécial harcèlement sexiste et sexuel
- Le collège Jean Médecin de Sospel pour leur affiche « Coup de cœur » du jury.

Les productions primées

Le collège Vernier de Nice pour leur affiche dans la catégorie Cycle 3



Le collège Maurice Ravel de Toulon pour leur vidéo dans la catégorie Cycle 3

www2.ac-nice.fr

Pays : France

Dynamisme : 0



[Visualiser l'article](#)

Video : www.dailymotion.com

Le collège Guy de Maupassant de Garéoult pour leur affiche dans la catégorie Cycle 4



**LE HARCÈLEMENT,
POUR L'ARRÊTER,
IL FAUT EN PARLER**

#NonAuHarcelement

NON AU HARCÈLEMENT

ÉLÈVES, PARENTS, PROFESSIONNELS : APPELEZ LE **3020** Service à appel
gratuit
DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H À 20H
SAMEDI DE 9H À 18H

Le collège Maurice Jaubert de Nice pour leur vidéo dans la catégorie Cycle 4

Video : <http://www2.ac-nice.fr/cid141674/felicitations-aux-laureats-academiques-du-prix-non-au-harcelement-2019.html>

Le lycée Thomas Edison de Lorgues pour leur affiche dans la catégorie Lycée



Le lycée Bristol de Cannes pour leur vidéo dans la catégorie Lycée

Video : <http://www2.ac-nice.fr/cid141674/felicitations-aux-laureats-academiques-du-prix-non-au-harcèlement-2019.html>

Le collège Vallée du Gapeau de Solliès-Pont pour leur vidéo dans la catégorie Cyberharcèlement

Video : <http://www2.ac-nice.fr/cid141674/felicitations-aux-laureats-academiques-du-prix-non-au-harcèlement-2019.html>

Le lycée Dumont d'Urville de Toulon pour leur affiche dans la catégorie prix spécial harcèlement sexiste et sexuel

www2.ac-nice.fr

Pays : France

Dynamisme : 0



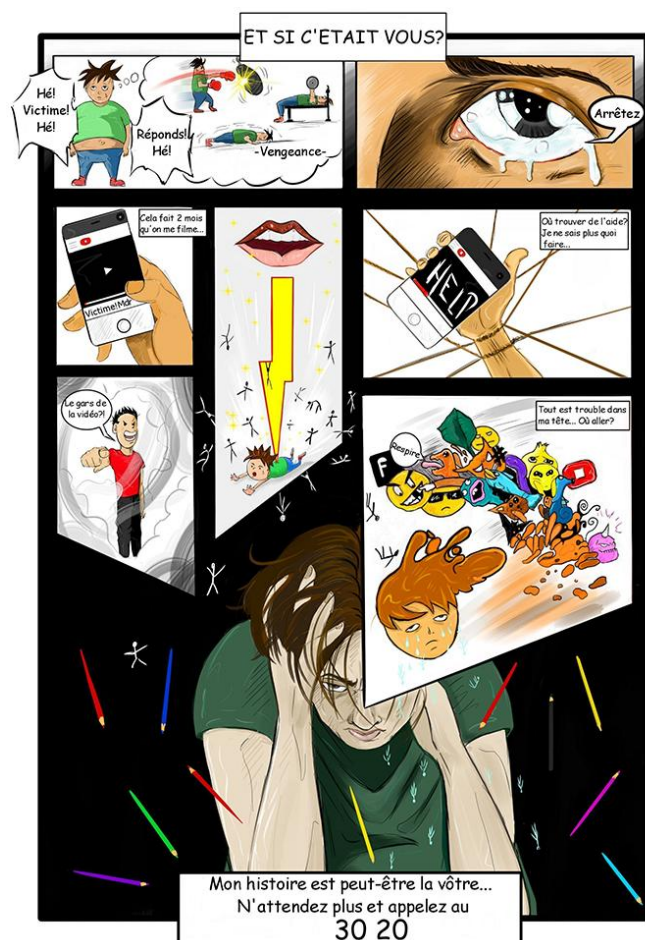
[Visualiser l'article](#)



Le lycée Simone Veil de Valbonne pour leur vidéo dans la catégorie prix spécial harcèlement sexiste et sexuel

Video : <http://www2.ac-nice.fr/cid141674/felicitations-aux-laureats-academiques-du-prix-non-au-harcèlement-2019.html>

Le collège Jean Médecin de Sospel pour leur affiche « Coup de cœur » du jury





[Visualiser l'article](#)

« Le harcèlement, pour l'arrêter il faut en parler »

Cette campagne contre le harcèlement 2018/2019, a permis une nouvelle fois aux élèves de l'académie de Nice de s'exprimer sur cette thématique, au moyen d'affiches et de vidéos.



Le prix "Non au harcèlement" a pour objectifs de :

sensibiliser enfants et adultes au harcèlement à l'école et le cyber-harcèlement
donner la parole aux enfants et aux jeunes en les rendant acteurs de la prévention
inciter à la mise en place de projet pérenne dans les écoles, établissements et structures concernées
Organisation du prix « Non au harcèlement » 2019

Le prix « Non au harcèlement » offre aux élèves et aux équipes pédagogiques et éducatives l'opportunité de débattre en classe de la problématique du harcèlement et du cyberharcèlement, afin de mieux cerner les enjeux, et ainsi, de prévenir plus efficacement les risques liés à ces violences.

Pour participer, les élèves avec leurs professeurs ont envoyé leur production réalisée en groupe ainsi que leur projet au référent harcèlement de leur académie.

Un jury académique sélectionne les lauréats nominés ensuite pour le jury national. Le jury académique récompense également un "coup de cœur académique" qui reçoit une dotation de 1000€ financée par le MAE.

Video : <http://www2.ac-nice.fr/cid141674/felicitations-aux-laureats-academiques-du-prix-non-au-harcelement-2019.html>

Pour l'édition de cette année, plus de 25 établissements de l'académie ont proposé 30 oeuvres soit 18 affiches et 12 vidéos accompagnées de projets pédagogiques pour le concours. Les 10 lauréats académiques du prix « Non au harcèlement » ont été récompensés lors d'une cérémonie de remise des prix en présence du recteur de l'académie, Richard Laganier, le 27 mai 2019.

Une cérémonie officielle de remise des prix nationaux aura lieu le 3 juin 2019 à Paris.

Les lauréats nationaux recevront chacun un prix de 2000 euros pour accompagner la mise en œuvre de leur projet. Tous les supports de communication produits par les élèves seront utilisés comme outils de prévention.

Les catégories du concours pour la sixième édition

Cycle 3 (classe de CM1 à 6ème, ouvert aux CE2) ou enfants de 8 à 11 ans

Cycle 4 (classe de 5ème à 3ème) ou enfants de 12 à 15 ans



[Visualiser l'article](#)

Lycée (classe de 2nde à terminale) ou enfants de 15 à 18 ans

Deux prix spéciaux "harcèlement sexiste et sexuel" cycle 4 et lycée

Un "Prix cyber" est proposé à l'ensemble des tranches d'âge. Cette création répond aux besoins fortement exprimés par les professionnels, les partenaires et les référents académiques en charge de ces questions. Cela répond également à la nécessité de faire réfléchir les élèves aux impacts d'un usage non contrôlé des nouvelles technologies.

Calendrier 2018-2019

le 25 janvier 2019 : date limite d'envoi des créations dans les académies

du 28 janvier 2019 au 15 mars 2019 : sélection par les jurys académiques, et début des remises des prix académiques, qui peuvent avoir lieu jusqu'à la fin du mois de juin 2019

du 15 avril 2019 au 19 avril 2019 : sélection par le jury national

du 13 mai 2019 au 17 mai 2019 : remise nationale des prix

Ce prix est réalisé, au niveau national, grâce au financement de la mutuelle MAE et en partenariat avec Google, Rose Carpet, le réseau Canopé et de nombreuses associations :

l'association de la fondation étudiante pour la ville (AFEV),

les Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Education Active (CEMEA),

E-Enfance,

la FOEVEN,

les FRANCAS,

la Ligue de l'Enseignement,

l'Office Central de Coopération à l'Ecole,

les Petits citoyens, etc..

En savoir plus